



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 janvier 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-01-03 / DÉPENSES ET SALAIRES DE DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer; En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Demers et appuyé par la conseillère Caroline Pinette et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de décembre 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 24 204.17\$. ainsi que des factures s'élevant à 38 215.95\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2025 Auquel s'ajoute un montant de 50 980.78\$ consigné au rapport des salaires nets du 31 décembre 2025. Le tout totalisant un montant global de 113 400.90\$

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 janvier 2026**.



Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459